



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N° 05 – REUNION DU 04 SEPTEMBRE 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membre présent :	
Membre coopté :	
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine, MM. BAUDOUIN Gilles, GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise

Le procès-verbal n°04 du 28 août 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°05 / Réunion du 04 septembre 2025

DECLARATIONS DE MATCHES AMICAUX SENIORS

Rappel : la déclaration est fortement conseillée pour des raisons d'assurance et seuls les joueurs licenciés sont autorisés à participer aux rencontres.

Mardi 02 septembre 2025

- Boismé Clessé 1 / Gatifoot 3 à 20h au stade de Clessé.

Mercredi 03 septembre 2025

- Avenir 79 2 / Celles Verrines 2 à 19h30 au stade de St Maxire.
- Clussais la Pommeraie / Limalonges à 20h au stade de Clussais.

Vendredi 05 septembre 2025

- Pays Mellois / Ent. ASESG-Chauray en Séniors F à 19h45 au stade du Pinier de Melle.

DECLARATIONS DE MATCHES AMICAUX JEUNES

Rappel : la déclaration est fortement conseillée pour des raisons d'assurance et seuls les joueurs licenciés sont autorisés à participer aux rencontres.

Samedi 06 septembre 2025

- U15 : Thouars Foot 79 / FC Bressuire à 10h30 au stade Philippe Morin de Thouars.
- U17 : Pays Mellois / Pays Néo-Créchois à 15h au stade Beausoleil de Melle.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu des communes de :

- St Martin de St Maixent jusqu'au 1^{er} septembre 2025 inclus.
- St Amand/Sèvre (terrain honneur) jusqu'au 13 septembre 2025 (un seul match autorisé le 14).

DECLARATIONS TOURNOIS / RASSEMBLEMENTS

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 26 €

- Du club de l'**Orée Autize** : tournois u11 / u13 le samedi 06 septembre 2025 au stade d'Ardin.

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET